

AVIGNON/URBANISME Le début des travaux est prévu en 2022

Le jardin des Doms va faire peau neuve

Dans un triste état, le jardin du Rocher des Doms doit faire l'objet d'une réhabilitation en profondeur, dans le respect et la valorisation de son caractère historique et patrimonial. Une mission de pré-programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours.

C'est le berceau des Avignonnais : le Rocher des Doms, situé dans le périmètre classé au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1985, est occupé, dans sa partie centrale, par un jardin dessiné par le paysagiste Jean-Pierre Barillet-Deschamps (1824-1873), jardinier en chef de la Ville de Paris. Si la rocaille demeure, les hautes herbes et les arbres d'origine ont aujourd'hui disparu.

« Le jardin est dans un état lamentable »

« Le jardin est dans un état lamentable, constate Sébastien Giorgis, élu adjoint au patrimoine. Il y a eu de petites interventions au fil des ans (construction du pavillon gourmand, rénovation de la rocaille, réparations diverses...), mais rien d'envergure depuis cinquante ans. Comme tout monument, après des décennies de bricolage, il se dégrade. Sa réhabilitation permettra d'améliorer l'accueil du public, y compris les personnes à mobilité réduite (PMR) tout en prenant en compte la dimension écologique, environnementale et l'aspect patrimonial : la place du Palais des Papes, la promenade des Doms, le rocher et les rampes qui y accèdent étant protégés au titre de la loi de 1930 en tant que "sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique,



Berceau des Avignonnais, le Rocher des Doms est dans un état « lamentable ». Il doit faire l'objet sous peu d'une réhabilitation complète. Photo Saltus, Safran Conceptions Urbaines, Arpège Architecture et Botanique Jardins Paysages et Product'Air

légendaire ou pittoresque". » Cette réhabilitation est inscrite dans le plan pluriannuel d'investissements de la Ville, qui permettra de choisir une équipe de concepteurs dès 2021 pour un début des travaux en 2022.

Une première étude, réalisée en 2000 par l'équipe Carrés-Verts et l'historien du paysage Louis-Michel Nourry, avait dressé un diagnostic, qui n'avait pas été suivi d'effets.

« Nous allons enlever le bitume »

Aujourd'hui, l'objectif principal est de « restaurer dans ses grandes caractéristiques le dessin historique établi au XIX^e siècle par le paysagiste Barillet-Deschamps », peut-on lire dans le rapport de la mission de pré-programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, réalisée en juillet 2020 par l'atelier Saltus, Safran Conceptions Urbaines, Arpège

Architecture et Botanique Jardins Paysages.

« Nous souhaitons restaurer l'ensemble et redonner un caractère correct et historique au jardin, précise Sébastien Giorgis. Au niveau écologique, il y aura un gros travail de plantations pour créer un véritable îlot de fraîcheur urbain. Nous allons enlever le bitume, qui imperméabilise les sols. Au XIX^e siècle, les sols étaient très vivants, avec de hautes herbes et des bosquets autour de la rocaille. C'est ce que l'on veut retrouver pour piéger le carbone dans un sol redevenu vivant et perméable. Le végétal est au cœur du projet, ainsi que le cheminement de l'eau, avec les trois citernes du Rocher. La terrasse Est (vers le mont Ventoux) sera habillée d'une pergola (dans le prolongement de la rocaille) pour créer un espace ombragé, d'une scène, pour les événements comme le Ban des vendanges et d'une buvette, ouverte à l'année. »

L'enjeu est de taille pour la Ville qui vise le label "Jardin remarquable" du ministère de la Culture, après la restauration des Jardins du Palais des Papes.

Le projet visera aussi à apporter des réponses concrètes aux multiples questions qui se posent : la création de toilettes confortables et accessibles aux PMR, un local pour les gardiens, un mobilier urbain plus confortable et fonctionnel, des aires de jeux pour les enfants plus agréables et ludiques...

Marie-Félicia ALIBERT



Si la rocaille demeure, les hautes herbes et les arbres d'origine ont aujourd'hui disparu. Photo Le DL/M.-F.A.

REPÈRES

■ De 1830 à 1865

Les tracés initiaux avec les premières rampes d'accès (1838) vers la promenade et les premiers tracés à l'italienne vers le Rocher, ainsi que la pré-existence des escaliers Sainte-Anne. Autant d'éléments marqueurs du site qui devront être conservés.

■ De 1900 à 1966

Les extensions en terrasse Est et Ouest, avec la construction des deux réservoirs indispensables à l'approvisionnement hydraulique de la Ville, offrent des balcons panoramiques spectaculaires, mais minéraux, et peu attractifs en été, en l'absence d'ombre et d'assises.

■ De 1966 à 2020

Les reconquêtes et les mutations de ces espaces, avec le réaménagement du réservoir Ouest (espace Jeanne-Laurent), mais rien du côté oriental, où le projet de la prison Sainte-Anne, doit être pris en compte.

LE CHIFFRE

SUPERFICIE

30 463 m²

C'est la superficie du jardin public à l'intérieur des grilles. La solution à court terme, préconisée par l'étude, se concentre sur le cœur de jardin, soit un périmètre de 23 000 m², pour un coût minimum de 2 à 3 millions d'euros, pris en charge par la Ville, avec des aides qui seront sollicitées auprès de l'État, la Région, le Département, et le mécénat. La solution à moyen terme prévoit, quant à elle, le réaménagement complet du jardin, soit un périmètre de 32 500 m², incluant les différents accès.

La question des accès entre le haut et le bas

« Trois principaux accès sont à prendre en considération dans le cadre de l'aménagement, même s'ils ne sont pas inclus dans le périmètre du jardin », peut-on lire dans l'étude. La caractéristique commune de ces accès est qu'ils sont conditionnés par des opérations d'aménagement limitrophes :

► L'escalier Sainte-Anne : la qualité de l'accès dépend du réaménagement des rues au pied de l'escalier (rue Migrenier, rue des escaliers Saint-Anne, rue Banasterie) qui sera mené après la restructuration de l'ancienne prison ;

► L'escalier du Rhône, qui débouche directement sur le boulevard du quai de la Ligne, qui deviendra un passage sécurisé en plateau, en lien direct avec l'embarcadère du quai Joël Bameule et la future voie verte, autour des remparts, vers le parc

Confluence. La valorisation de cet espace est aussi conditionnée par la requalification de la Capitainerie.

► La Porte du Rocher : la prise directe de cet accès avec le boulevard du Quai de la Ligne n'est pas évidente, car l'espace public ne porte aujourd'hui aucune activité hormis la circulation. La porte pose surtout la problématique de l'accès vers le pont Saint-Bénézet par le rempart (aujourd'hui fermé), ainsi que l'aménagement de l'espace de la rue Ferruce, ancien parking aujourd'hui inutilisé. Ici, l'étude de requalification de l'ancien « corps creux » contre le Petit Palais, avec l'intention de finir la passerelle du pont Saint-Bénézet jusqu'à l'ancienne tour Jules II, qui sera reconstituée à cet effet, redonnera à cette partie ses qualités historiques et fonctionnelles.